

**Assemblée des délégués du SEPE
du 20 mai 2016**

LIEU : Halle de gymnastique, Courtedoux

DEBUT DE L'ASSEMBLEE : 18h00

PRESIDENT : M. Marcel HUBLEUR

SECRETAIRE : Mme Marie-Françoise MAITRE

DELEGUES ABSENTS : MM. Manuel GODINAT, Porrentruy
David KLAY, Courgenay
Marcel MEYER, Porrentruy
Frédéric SOLLBERGER, Porrentruy
Yves Voisard, Porrentruy

Ordre du jour :

1. Accueil
 2. Désignation des scrutateurs
 3. Appel nominal
 4. Procès-verbal No 16 du 11 mars 2016 à Rocourt
 5. Rapport du Président de la commission
 6. Passation des comptes 2015 :
 - a) Rapport des vérificateurs
 - b) Approbation des comptes
 - c) Décharge à la commission pour sa gestion
 7. Approuver un crédit de Fr. 300'000.- par reprise sur le fond de réserve de renouvellement pour l'achat et l'installation d'un moteur à gaz
 8. Divers
-

1. Ouverture / accueil

Le Président M. Marcel Hubleur accueille les personnes présentes, et tient à rendre hommage à M. Alain Perrolle, décédé récemment, qui était dévoué à la communauté et membre depuis 20 ans de la commission SEPE. Nous observons un moment de silence en sa mémoire.

Le Président passe ensuite la parole à M. Jean-Paul Meneghelli, Vice-Maire de Courtedoux, qui présente la Commune qui nous reçoit en relatant quelques éléments historiques concernant la population de ce village, et l'installation de l'eau, qui fut décidée en 1893, une année après la commune de Porrentruy.

2. Désignation des scrutateurs

Mmes Nathalie Pouchon et Rachèle Gigandet sont nommées scrutatrices.

3. Appel nominal

Alle	Jérôme Crelier
Baroche	Jean-Pierre Gindrat, Maurice Froidevaux
Cornol	José Beuret, Ernest Gerber en remplacement d'Alain Gerber
Courgenay	Denis Baillif, Régine Guélat, Jean-Marc Lopinat
Courtedoux	Jean-Paul Meneghelli, David Protti
Fontenais	Gregory Pressacco en remplacement de Thierry Sutterlet Voisard Bourquard Valérie en remplacement de Francis Dubey
Haute-Ajoie	Emmanuel Gigon, Joseph Lachat
Porrentruy	Chantal Braîchet, Marcel Hubleur
Rocourt	Rachèle Gigandet, Raymond Périat
Grandfontaine	Nathalie Pouchon, Marguerite Vuillaume

20 délégués présents (quorum 16)

Vérificatrice Laure Dargier

4. Procès-verbal No 16 de l'assemblée des délégués du 11 mars 2016 à Rocourt

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements d'usage à la secrétaire.

5. Rapport du Président de la commission

La parole est donnée à M. Gilles Villard pour son rapport :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

Depuis l'assemblée ordinaire à Fontenais le 13 novembre 2015, vous avez déjà été conviés à deux reprises pour prendre d'importantes décisions, soit le 22 janvier 2016 à Alle pour la votation des crédits d'étude concernant le dossier des micropolluants et le 11 mars dernier à Rocourt en ce qui concerne le dossier de régionalisation où vous avez accepté le nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEPE+, ainsi que le règlement relatif à l'évacuation et le traitement des eaux du SEPE+, en relation avec la nouvelle loi sur la gestion de l'eau, entrée en vigueur le 1^{er} février 2016. Vous avez également approuvé un crédit cadre de CHF 5'000'000.-- pour le remboursement des dettes nettes des communes par le SEPE+. C'était une étape indispensable qui permettra aux organes compétents des communes-membres de prendre position très prochainement.

Il s'agit dans les deux cas d'enjeux très importants pour l'avenir du SEPE et des communes et vous l'avez très bien compris en acceptant ces projets d'envergure. Au nom du SEPE, je tiens à vous remercier encore une fois chaleureusement pour la confiance que vous nous témoignez et pour votre présence et vos participations actives lors des assemblées précitées.

La commission du SEPE, quant à elle s'est réunie également à 6 reprises durant cette période, sans compter les nombreuses réunions du groupe de travail pour la reprise des infrastructures communales et de la sous-commission d'exploitation.

Comme vous pouvez le constater, ce n'est plus un rythme de croisière, mais de nombreuses séances « marathon » pour les membres, que je remercie de leur collaboration et de leur engagement, ainsi que les exploitants.

Je reviens quelque peu sur le dossier des micropolluants, dont vous avez accepté les crédits. Sachez que la commission, en collaboration avec les bureaux d'ingénieurs RWB, Buchs et Plumey, ainsi que CSD se sont mis immédiatement au travail pour l'étude sur le comportement de l'ozone dans les eaux, pour l'étude hydrogéologique et géotechnique. Le lancement des appels d'offre pour la filtration sur sable et pour l'ozonation a été effectué. La rentrée des soumissions est prévue prochainement. Le dimensionnement, plans, devis estimatif du projet de l'ouvrage et le lancement des appels d'offre pour le béton et le terrassement, de même que pour le bâtiment, les ouvrages de raccordement et l'automatisme et l'électricité sont prévus à mi-juillet 2016. La finalisation du projet, sur la base de la rentrée des soumissions, sera effectuée au mois d'octobre 2016, afin de prévoir la votation des crédits nécessaires par les organes des communes entre novembre 2016 et février 2017 par exemple pour Porrentruy lors de la votation fédérale du 12 février 2017. Le dossier a déjà été présenté aux offices de l'environnement du canton et de la confédération, qui demandent notamment la réalisation de tests de toxicité sur plusieurs mois. Il faut savoir que les travaux ne pourront pas débuter tant que les instances qui subventionnent n'auront pas donné leur feu vert et pour cela il faut l'ensemble des études, la demande de permis de bâtir et celle de subventionnement qui pourra être prête dès que le bureau aura pu finaliser le projet et que les communes auront accepté les crédits. Vous l'avez compris, nous serons soumis au montant de CHF 9.- par habitant raccordé en 2016 comme prévu, mais encore en 2017 pour la taxe des micropolluants.

J'ai aujourd'hui une pensée toute particulière pour notre ami et collègue Alain Perrolle de Courtedoux qui nous a quittés le 19 mars 2016. Il a œuvré pour le bien de sa commune qu'il a représentée au sein du syndicat d'épuration des eaux usées durant plus de 20 ans. La commission du SEPE gardera de bons souvenirs et le remercie pour tout ce qu'il a apporté au Syndicat.

M. Yanick Matthey, conseiller communal, a intégré la commission jusqu'au moment où la commune de Courtedoux aura nommé un nouveau membre à l'exécutif.

Pour Courgenay, M. Tony Loutenbach, conseiller communal, remplace M. Raphaël Rebetez, qui a cédé sa place par rapport à son travail professionnel.

Au nom du SEPE, je souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres de la commission et j'espère qu'ils trouveront pleine satisfaction dans leur nouveau mandat.

Les comptes 2014 ont été apurés par le service des communes. L'endettement du SEPE s'élèverait à CHF 1'721'966.40 au 31 décembre 2014.

Je souhaite encore revenir sur la suite de la procédure pour la reprise des infrastructures.

Tout d'abord, comme promis, nous organisons des séances d'informations ouvertes à tous les habitants des communes du SEPE. Les administrations, que je remercie, ont fait le nécessaire pour avertir leur population de ces réunions, soit par imprimé, affichage public ou sur leur site internet. La première a eu lieu ce mercredi à Porrentruy avec malheureusement très peu de participants. Il y en a encore deux, soit une à Cornol le 25 mai prochain à 20h00 à la halle de gymnastique et une à Chevenez le 1^{er} juin 2016 à 20h00 à la halle de gymnastique. Je vous encourage à participer à l'une ou l'autre de ces réunions et inviter vos voisins, amis, connaissances à y venir nombreux afin de découvrir les enjeux de cet important projet d'envergure et ainsi pouvoir voter en toute connaissance de cause et comprendre que la principale augmentation des taxes n'est pas due au projet, mais bien à l'application de la nouvelle loi sur la gestion de l'eau, entrée en vigueur au début de cette année. Comme déjà dit précédemment, votre acceptation du projet lors de l'assemblée du mois de mars n'est que la première étape. Il faut que les citoyens de toutes les communes-membres acceptent ce dossier. Tout d'abord à Porrentruy lors de la votation populaire du 5 juin prochain et pour les autres communes lors des assemblées communales qui devraient avoir lieu entre le mois de juin et début septembre 2016 au plus tard, afin de pouvoir tenir si possible les délais annoncés pour la reprise des infrastructures aux communes.

Depuis l'acceptation par votre assemblée, nous avons étudié avec beaucoup d'attention les remarques des communes et des citoyens et nous en avons tenu compte dans la mesure du possible pour atténuer l'augmentation des taxes au niveau du règlement tarifaire.

La tarification proposée serait la suivante :

La taxe de consommation prévue à CHF 2.45 n'est pas modifiée. Par contre, le prix sera progressif sur 5 ans au lieu de 3 ans.

Il n'y a pas de modification de la taxe de raccordement unique. Elle s'élèvera à 30% de la valeur officielle.

C'est surtout au niveau de la taxe de base qu'il y a quelques modifications : Elle sera perçue à CHF 0.17 /le m² au lieu de CHF 0.15, mais avec un indice de pondération de 2,0 pour les maisons individuelles à 1 seul logement en zone CA et HA.

De plus, pour tenir compte des grandes surfaces, il y aura une réduction pour celles dépassant 1000 m², qui se calculera à une pondération de 1,0 pour les surfaces entre 1001 m² et la valeur totale.

Avec ces nouveaux éléments, en moyenne, l'augmentation sera de CHF 1.25 pour la première année, CHF 1,55 la deuxième, CHF 1,85, la troisième, CHF 2,15 la quatrième pour terminer à CHF 2,45 dès la 5^{ème} année. A cela, il faut rajouter et diminuer CHF 0,50 en fonction des communes. D'ailleurs, la motion déposée par le député Gabriel Voirol lors de la dernière séance du Parlement demande au Gouvernement de fixer le taux de renouvellement des infrastructures à 60% au début puis d'augmenter sur 5 ans, au lieu de 100% comme le précise la loi sur la gestion de l'eau. Elle va dans le sens des discussions échangées au sein du SEPE et des demandes des communes. Notre projet dispose d'un atout supplémentaire. S'unir dans le cadre du SEPE+ permettrait de réduire un peu l'augmentation du prix comme précité. Le prix moyen, en se mettant ensemble reviendrait à CHF 4.77 le m³, ce qui resterait inférieur à ce que payeraient les communes si elles

restaient seules, puisque selon les calculs elles arriveraient la plupart au-dessus des CHF 5.-- à CHF 7.-- le m3.

Je suis persuadé, comme mes collègues du groupe de travail et de la commission SEPE que la solution proposée est la meilleure et je vous propose donc de prendre également votre bâton de pèlerin et de faire le nécessaire autour de vous pour que ce projet soit accepté par l'ensemble des communes, puisque je vous le répète, pour que le SEPE + fonctionne, il faut l'unanimité des communes. Je vous en remercie d'avance.

Je ne m'attarde pas sur le dossier « moteur à gaz » puisqu'il vous sera présenté lors d'un prochain point de l'ordre du jour.

Je reste bien entendu à votre entière disposition pour de plus amples renseignements et profite de cette occasion pour vous remercier de votre précieuse collaboration. Ma gratitude va également à l'ensemble des partenaires (commission, employés, ingénieurs) qui sans eux, le SEPE ne serait pas ce qu'il est.

Merci de votre attention.

Gilles Villard président du SEPE

M. Yanick Matthey souhaite savoir comment se déroulera la facturation de la taxe pour les micropolluants, question que pose la caissière de Courtedoux. M. Jean-Denis Voisard signale que des informations doivent être fournies concernant la TVA et qu'une séance d'information est prévue la première semaine de juin avec les caissiers communaux, pour permettre d'uniformiser cette facturation pour l'ensemble du SEPE.

6. Passation des comptes 2015

M. Jean-Denis Voisard présente les comptes détaillés :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les comptes de l'année bouclent, comme les années précédentes, avec un versement à la provision. En 2015 c'est un montant de 64'205.13 qui a été versé à la provision pour futurs investissements. Les divers versements de ces dernières années permettent au SEPE de s'autofinancer pour des investissements de moindre importance, comme le remplacement du moteur à gaz qui vous sera présenté au point suivant de l'ordre du jour.

Compte de fonctionnement – Administration : 46'010.00 de charges et 7'592.30 de produits qui représentent les imputations de frais de gestion des dossiers d'investissements, régionalisation des infrastructures, dossier des micropolluants ou gestion des Beps. Les charges sont inférieures de 5,64% à celles de 2015. Les frais d'hébergement du site internet sont compris dans ces frais d'administration.

Compte de fonctionnement – Exploitation 945'804.25 de charges + 2,91% par rapport à 2014 et 189'970.60 de produits + 8.42%. Les charges de personnel sont conformes au budget. Nous avons fonctionné avec 4 employés jusqu'au

30 septembre 2015, date de la retraite de Philippe Raval. C'est ce qui explique l'augmentation des charges par rapport à 2014. Le montant des allocations familiales concerne Stéphane Crelier. Les divers montants liés aux charges sociales n'appellent pas de commentaires particuliers. Comme expliqué lors de la présentation du budget 2016, les primes de la Suva ont été comptabilisées différemment. C'est pour cette raison que le montant du chiffre 120.305.02 est inférieur à 2014 et au budget 2015. Le montant de la consommation d'eau est inférieur au budget, comme celui des frais d'électricité. Rien de particulier à signaler pour l'acquisition d'outillage, les frais d'entretien du laboratoire ainsi que les frais de nettoyage.

Les montants relatifs aux produits de déphosphatation et autres produits sont inférieurs au budget. (120.314.04 et 05)

Les frais d'entretien des bâtiments et extérieurs (120.314.01) concernent l'entretien des chemins par l'entreprise Bitusag pour 6'189.25

Le montant du compte entretien et réparation (120.315.01) pour 38'627.70 concerne des frais liés à la révision de l'étanchéité, remplacement de pompes ainsi que les frais et fournitures habituels. Les frais de véhicules (120.315.02) comprennent les divers services aux véhicules, les frais d'assurance, d'expertise et de carburant ainsi que la réparation et le remplacement de feux.

Les frais d'entretien de la centrifugeuse et des serres (120.315.03) comprennent les frais usuels mais également l'acquisition de matériel pour effectuer divers frais d'entretien, notamment un réducteur pour et des déflecteurs.

Le montant pour l'enlèvement des déchets (120.318.02) est inférieur au budget. Le poids des déchets évacués est d'environ 54 tonnes pour 2015.

Les frais de nettoyage des bassins et collecteurs (120.318.03) comprennent des vidanges à Courgenay, Bressaucourt et Damvant.

Les primes d'assurances (120.318.04) sont légèrement inférieures au budget et à celles de 2014. A noter que nous avons signé de nouveaux contrats cet après-midi avec la Mobilière en adaptant nos primes suite à la révision effectuée par l'Eca-Jura.

Le compte taxes et impôts (120.318.05) comprend les taxes cadastrales et immobilières.

Les honoraires pour contrôles techniques (120.318.06) concernent les analyses effectuées par le laboratoire cantonal.

Des achats de diverses fournitures composent le montant du compte modifications bassins et collecteurs avec notamment une facture de 2'638 francs pour l'acquisition de tubes en inox. (120.318.08).

Les frais d'élimination et de transports des boues (120.318.09) sont nettement inférieurs au budget et aux comptes des dernières années. La diminution des prix annoncée chez Vigier devrait permettre de maintenir cette tendance.

Un nouveau compte a été créé pour comptabiliser les taxes de canalisations facturées par Porrentruy (120.318.10)

Les frais d'élimination des boues d'autres STEP (120.318.12) sont inférieurs au budget, mais supérieurs par rapport à 2014. En tenant compte des années précédentes le compte s'équilibre à hauteur du budget.

Le montant dépensé dans les frais divers concerne principalement les frais liés au départ de Philippe Raval. Des visites d'autres steps, des frais d'abonnements et de cotisations sont comptabilisés dans le compte 120.319.02

En plus du versement dans les réserves que je vous ai communiqué au début de mon commentaire nous avons effectué les versements habituels. (120.380.01 à 120.380.06).

Nous avons facturé 3'677.10 francs de taxe de déversement pour les déchets distillés. (120.435.02). Les autres taxes et contributions sont conformes aux montants budgétés et à ceux de 2013 et 2014. Le montant du chiffre 120.435.04 concerne les indemnités facturées pour le déversement des eaux des lavages des déshuileurs des divers tunnels de l'A16. L'augmentation concerne les tunnels de Bure et Montaigne. Les contributions des autres Steps sont basées sur les EH au 01.01.2013. (120.435.05). A noter une augmentation suite à la demande de la Step de Bourrignon d'intégrer le secteur du SEPE. L'encaissement des charges sociales est lié aux charges du personnel. Dans les recettes diverses nous avons comptabilisé la facturation d'une pompe, la réparation d'une chambre et le remboursement de frais administratifs par la caisse de compensation.

Compte de fonctionnement – Finances 120'576.97 de charges et 920'828.32 de produits.

Le renouvellement de notre emprunt pour les serres pour 5 ans jusqu'au 31 mars 2019 à 1.18% explique la diminution des intérêts. Cette diminution permet d'avoir des charges financières très nettement plus basses que celles prévues dans la planification financière. Ayant encaissé les subventions fédérales en début 2016, je pourrai établir le décompte final concernant le PGEE prochainement pour les communes.

Les communes ont versé un montant de 920'299.90, il n'y avait pas de contributions impayées au 31 décembre 2015. Ce qui explique la diminution du compte intérêts.

Compte d'investissement 330'004.10 de dépenses et 276'748 de recettes.

Le montant des dépenses concerne les intérêts de l'emprunt du PGEE, les frais pour la régionalisation des infrastructures, le dossier des micropolluants et ceux liés au système de mesures des bassins. Le solde de 276'748 francs de subventions cantonales pour le PGEE a été versé en fin d'année. L'augmentation des investissements nets est donc de 53'256.10

Bilan

Comme les années précédentes les disponibilités étaient très importantes en fin d'année mais plusieurs factures ont été payées en janvier 2016. Le compte relatif à la conduite de valorisation du biogaz présente un solde de 7'898.70

Le montant du compte : divers débiteurs sera encaissé en 2015.

Les actifs transitoires sont régularisés à ce jour.

Les investissements nets se montent à 1'727'072.51 et les réserves sur comptes bancaires à 1'375'979.58.

Les divers montants liés aux créanciers ont été régularisés en 2016. Les dettes se montent à 1'343'445.20. Les provisions se montent à 2'211'250.21. La fortune nette n'a pas évolué en 2015, puisque l'excédent de produits a été comptabilisé dans les provisions, le montant reste à 138'490.14

J'aimerais remercier toutes les personnes qui m'ont aidé à établir ces comptes 2015, en particulier Maurice Hulmann et ses collaborateurs, Gilles et Marie-Françoise ainsi que les membres de la commission.

a) Rapport des vérificateurs

Le Président donne la parole à Mme Laure Dargier, qui a vérifié les comptes 2015 avec Mme Danièle Laville. Selon leur appréciation, les comptes annuels sont conformes aux règles et normes en vigueur et sont parfaitement tenus.

b) Approbation des comptes

Les délégués approuvent ces comptes à l'unanimité.

c) Décharge à la commission pour sa gestion

Les délégués donnent décharge à la commission pour sa gestion, également à l'unanimité, et le Président relève l'excellent travail effectué par celle-ci.

7. Approuver un crédit de Fr. 300'000.- par reprise sur le fond de réserve de renouvellement pour l'achat et l'installation d'un moteur à gaz

M. Michel Rotunno présente le dossier concernant le renouvellement du moteur à gaz. Le moteur actuel a déjà 29 ans. Il est nécessaire pour l'oxygénation de la biologie, et produit de la chaleur pour les boues et les bâtiments. Certaines pièces qui devraient être remplacées sur cette machine n'existent plus.

Le nouveau moteur sera accouplé à une génératrice qui permettra de fabriquer de l'électricité, qui pourra être revendue à Swissgrid. Par contre, nous consommerons également de l'électricité en raison des soufflantes nécessaires.

Les frais d'entretien annuels estimés pour la nouvelle machine sont de CHF 6000.- au lieu de CHF 3000.- actuellement. Les exploitants effectueront eux-mêmes l'entretien, raison pour laquelle nous n'aurons pas besoin de contrat d'entretien.

Le coût total de l'investissement sera de CHF 300'000.-

M. Gregory Pressacco pose la question de la durée de vie de la nouvelle machine. On peut imaginer qu'elle sera fonctionnelle entre quinze et vingt ans, grâce à l'entretien des exploitants.

Le Président M. Marcel Hubleur soumet au vote l'approbation de cet achat.

Décision : accepté à l'unanimité.

Ce crédit de CHF 300'000 est donc accepté par reprise sur le fonds de réserve.

8. Divers

M. Le laboratoire cantonal n'existant plus, Mme Voisard Bourquard Valérie pose la question de qui procède dorénavant aux analyses. M. Stéphane Crelier signale que nous sommes contraints par le Canton de nous adresser à ABL Delémont.

Il n'y a pas d'autre question dans les divers et la séance est levée à 18h55.

Courtedoux, le 25 mai 2016

Le Président
Marcel Hubleur

La secrétaire
M.-F. Maître